

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Aljal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Aljal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tel : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-660996

goula co

Optique Autres

RAM

Maladie Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 01948 Société :

Actif

Pensionné(e)

Nom & Prénom :

Jbara DRISS

Date de naissance :

01-01-1947

Adresse :

05 Rue Mohamed el harnit
Oujda

Tél. : 0664557044 Total des frais engagés : 387,30 DHS

Authorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :

Date de consultation :

15/mai/2021

Nom et prénom du malade :

TEL. 05 20 38 66 53 - OUJDA

Age : 74

Lien de parenté :

Lui-même

Copain

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Oujda

Le : 21/09/2021

Signature de l'adhérent(e) :



VOLET ADHÉRENT

Déclaration de maladie

N° W21-660996

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule : 01948
Nom de l'adhérent(e) : Jbara DRISS
Total des frais engagés : 387,30 DHS
Date de dépôt : 21/09/2021

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21/09/2021	Rashid 1er Etage	266 53 - 000	250 DH	INP 081058281 C. El Madi Orières et Cou hd 1er Etage oujd

EXECUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE IBN BADIS Dr. Latifa BABA Angle Rue Abdelhamid Ibn Badis Bab Zaydoun N° 30 Casablanca 16 68 - OUAI	21/09/2021	13730 T.M. 820829

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

Important

Veuillez joindre les radiographies, en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
	H 25533412 00000930 D 00000000 35573411	G 21433552 00000000 00000000 11433553		MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel. Therapeutique nécessaire à la profession			DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>

Dr. EL MEDIUMI EL Mostafa

Spécialiste des Maladies du Nez, Gorge

Oreilles et Cou

**Diplômé de la Faculté de Médecine
de Lille (France)**

15, Rue Ibn Rochd 1^{er} étage (Derrière Imm. Trésor)

Tél : 05 36 68 66 53 - Oujda (MAROC)

الدكتور المديوني مصطفى

اختصاصي في أمراض الأنف والحنجرة

الأذن والعنق

حاصل على دبلوم بجامعة الطب

بليل (فرنسا)

15، زنقة ابن رشد - الطابق الأول (وراء الخزينة العامة)

الهاتف : 05 36 68 66 53 - وجدة (المغرب)

Oujda le : 21/2/2021 وحدة في :

TIBARA DRASS

PPV :

EXP :

Lot N° :

47 80

47,80

-Dasen



2 CP 3x/3 apres repos

89,50

A prescrit



1 pte 4 x/3

137,30

PHARMACIE IBN RABIS
Dr. Lalla Saida
Angle Rue Abdellah ibn Badis
el Rue Ibn Rochd 1^{er} Etage
Tél. 05 36 71 12 68 - OUJDA



LOT

210425

2024/06

PPC : 89,50 DH

08 8281

DR. EL MEDIUMI EL Mostafa
*Spécialiste des Maladies du
Nez, Gorge, Oreilles et Cou*
15, Rue Ibn Rochd 1^{er} Etage
Tél. 05 36 68 66 53 - OUJDA